

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ISERE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT PAUL DE VARCES

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**NOMBRE DE CONSEILLERS : 11**

**Séance du jeudi 20 mars 2025**

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Saint-Paul de Varcès, dûment convoqué par Madame la Présidente, s'est assemblé en salle du conseil de la mairie. Conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Gisèle LAYDEVANT, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**PRESENTS : C. CURTET – M. SIBILLE – V. CAZAUX – M. FOUILLE – G. LAYDEVANT – P. BERNARD – E. CACHET – A. CHARRA**

**ABSENTS :**

**EXCUSES : E. CACHET (procuration à E. CARLIER) - E. PIC (procuration G. LAYDEVANT) - E. TRUCHET (procuration M. SIBILLE)**

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT – MUTUELLE REGIONALE**

- **VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles,
- **VU** la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,
- **Vu** la délibération n°2023-10/11-7-774 du Conseil Régional approuvant le principe de mise en œuvre d'une couverture santé régionale,
- **VU** le projet de convention présenté par la Mutuelle Entrenous relatif à la mise en place d'un partenariat entre la mutuelle Entrenous et le CCAS de Saint-Paul de Varcès au titre de la mutuelle régionale,
- **CONSIDÉRANT** que ce partenariat ne comporte aucune activité de distribution d'assurances par la commune et respecte les obligations légales et réglementaires en vigueur,
- **CONSIDÉRANT** que ce dispositif est destiné à améliorer l'accès aux soins et à réduire les inégalités en matière de couverture santé pour les populations les plus fragiles, notamment les étudiants, chômeurs, indépendants, travailleurs précaires ou retraités,

Madame Mylène SIBILLE, rappelle que,

Dans le but de préserver le pouvoir d'achat, de renforcer la solidarité et d'améliorer l'accès aux soins, la Région Auvergne-Rhône-Alpes avec ses Partenaires, propose aux citoyens une couverture santé basée sur un appel à manifestation d'Intérêt lancé auprès des mutuelles, assureurs et intermédiaires d'assurance.

Le dispositif mis en place vise à garantir, sur le long terme, un tarif avantageux pour les souscripteurs, en limitant l'évolution des prix à une augmentation annuelle modérée.

Sur présentation du projet de convention par Madame Mylène SIBILLE,

Le Conseil d'Administration  
du CCAS de Saint-Paul de Varcès

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le

ID : 038-213804362-20250320-CCAS\_2025\_02-AR

DECIDE à l'unanimité :

- **D'approuver** le partenariat, au titre de la mutuelle régionale, proposé par la **Mutuelle Entrenous**.
- **D'autoriser** Cécile CURTET, en qualité de présidente du CCAS, à signer la convention de partenariat avec la Mutuelle Entrenous.
- **De permettre** la tenue de réunions d'information et de permanences organisées par la Mutuelle Entrenous dans les locaux communaux, afin de faciliter l'accès des habitants de la commune aux informations relatives à ce dispositif.
- **De s'engager** à promouvoir le dispositif auprès des administrés par les moyens de communication municipaux (bulletins, affichage, réseaux sociaux).

**La Président du CCAS,**

**Cécile CURTET**

**Le 20 mars 2025**



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Cécile Curtet', written over a circular official stamp. The stamp is light blue and contains the text 'MAIRIE ST-PAUL-DE-GRÈVES' around the top edge and '(Isère)' at the bottom. In the center of the stamp, there is a small illustration of a building, likely the town hall.